

**Aux Parents d'Elèves de la Classe de
Seconde Bac Pro SAPAT**

Date : 01/07/2025
Objet : Rentrée Scolaire

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la rentrée scolaire de votre jeune aura lieu le :

Lundi 08 Septembre 2025.

L'accueil se fera à partir de 13H30.

A cette occasion, **une réunion d'information est organisée à 14H00**, d'avance, je vous remercie d'y participer.

De plus, vous trouverez ci-joint **les documents de rentrée** :

- Une feuille **CONDITIONS FINANCIERES**, à nous retourner signée, accompagnée du **Mandat de prélèvement** signé et accompagné du **RIB format IBAN**,
- le **trousseau** obligatoire,
- la **fiche élève** à compléter,
- la **fiche médicale** à compléter recto-verso,
- l'**enquête** sur les difficultés d'apprentissage rentrée,
- **autorisation de sortie du territoire**, (pour les mineurs)
- une information sur le **dispositif Pass'Région et premier équipement**.

**Les documents à compléter sont à nous retourner
impérativement avant la rentrée.**

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice,
Andrée LARMUSIAUX



**Pour information la Maison Familiale Rurale de Bonne
sera fermée du 12 Juillet au 11 Août.**

CFA-MFR DE BONNE

Formations par Alternance

4ème - 3ème - CAPA Horticole - Bac Pro SAPAT - Bac Pro AP - BTSA AP - Formations courtes

1154, Route des Alluaz • 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • mfr.bonne@mfr.asso.fr •
www.mfr-bonne.fr

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

CONDITIONS FINANCIERES 2025-2026
CLASSE DE 2DE PRO NJPF - 2DE PRO SAPAT

Je souhaite être : Interne ou Demi-pensionnaire
(un seul changement est possible durant l'année scolaire)

TARIFS :	Internat	Demi-pension
FORMATION	288 €	288 €
PENSION HEBERGEMENT	1792 €	960 €
FORFAIT DOCUMENTS ET FOURNITURES.....	80 €	80 €
ASSURANCE ACCIDENT DU TRAVAIL.....	80 €	80 €
FORFAIT VISITES D'ETUDE.....	80 €	80 €
COTISATION ANNUELLE	100 €	100 €
TOTAL ANNUEL EN EUROS	2420 €	1588 €

+ Provision mensuel pour voyage d'étude+40 € mensuel

Ce prix correspond à 16 semaines de formation, ne sont pas compris les frais de déplacements pour les stages. En cas de manquement justifié par un document officiel, seuls les frais de pension hébergement peuvent être remboursés (pour une absence d'une semaine minimum).

Les frais d'impayés seront refacturés aux familles le cas échéant.

MODES DE REGLEMENTS

SITUATION 1 : JE SUIS NOUVEL ELEVE A PARTIR DE LA RENTREE

Frais d'inscription de 50 € (payés lors de l'inscription)

NON BOURSIERS :

Internes

Paiement mensuel :

- **1 mensualité à l'inscription de 200 €**
(pension de septembre)
- **9 mensualités de 291.11 €**
(d'octobre à juin)

Demi-Pensionnaires

Paiement mensuel :

- **1 mensualité à l'inscription de 200 €**
(pension de septembre)
- **9 mensualités de 198.66 €**
(d'octobre à juin)

Pension réglable par prélèvements automatiques au 10 du mois.

Veillez compléter le formulaire ci-joint en y joignant un relevé d'identité bancaire, postale ou de caisse d'épargne **format IBAN** et nous le retourner au plus tôt ; le premier prélèvement aura lieu au 10 octobre.

BOURSIERS : 1 mensualité de 200 € payée à l'inscription + 1 mensualité de 291.11 € (ou 198.66 € pour les demi-pensionnaires) prélevée en octobre. Courant novembre, un relevé de compte vous sera adressé, faisant état du montant de la bourse, et des nouveaux montants mensuels à régler jusqu'en juin 2026 (bourse déduite).

SITUATION 2 : J'ETAIS DEJA ELEVE A LA MFR DE BONNE EN 2024-2025

NON BOURSIERS :

Internes

Paiement mensuel :
- **10 mensualités de 282 €**
(de septembre à juin)

Demi-Pensionnaires

Paiement mensuel :
- **10 mensualités de 198.80 €**
(de septembre à juin)

Pension réglable par prélèvements automatiques au 10 du mois.

Sans avis contraire de votre part, le premier prélèvement aura lieu au 10 septembre 2025 sur le compte habituel. Dans le cas où vous auriez changé de compte, merci d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais et de remplir le formulaire de prélèvement.

BOURSIERS : 1 mensualité de 282 € (ou 198.80 € pour les demi-pensionnaires) en septembre + 1 mensualité de 282 € (ou 198.80 € pour les demi-pensionnaires) à payer en octobre. Courant novembre, un relevé de compte vous sera adressé, faisant état du montant de la bourse, et des nouveaux montants mensuels à régler jusqu'en juin 2026 (bourse déduite).

En cas de parents séparés, le règlement sera réalisé par :

Mère **Père** **Moitié père / moitié mère ***

*Attention chacun devra remplir un engagement financier et remettre son autorisation de prélèvement

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... déclare avoir pris connaissance des coûts et modalités de règlements de pension et scolarité et m'engage à les respecter.

A le.....2025.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Elève : _____ Classe : _____

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER Maison Familiale Rurale de BONNE 1154 Route des Alluaz 74380 BONNE	MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA ICS : FR56ZZZ405044	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Maison Familiale Rurale de BONNE, 74380 BONNE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Maison Familiale Rurale de BONNE, 74380 BONNE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		
Référence Unique du Mandat :		
NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR	DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER _____ IBAN Numéro d'identification international du compte bancaire _____ BIC Code international d'identification bancaire	
TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>		
Fait à : Le :	Signature :	
<i>Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque</i>		
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78.17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.		

MERCI DE COLLER
UN RIB FORMAT IBAN
DANS CE CADRE

TROUSSEAU OBLIGATOIRE CLASSE DE 2^{de}, 1^{ère} et Tle SAPAT

Pour les INTERNES au minimum :

- 1 nécessaire de toilette
- 1 paire de draps ou 1 drap housse + couette avec housse (le sac de couchage n'est pas autorisé)
- 1 oreiller (non fourni par la MFR)
- 1 tenue de rechange (au minimum) et un pyjama

Pour tous les élèves : INTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES :

- 1 tenue complète de sport avec des baskets réservées aux cours d'EPS
- 1 sac
- 1 trousse
- 1 calculatrice graphique de préférence CASIO (Exemple : CASIO Graph Light).
- 2 classeurs grand format 2 anneaux (largeur 7 cm)
- 3 jeux de 6 intercalaires
- 1 paquet de pochettes en plastique transparent pour classeur
- 1 classeur grand format dos 3 cm
- 1 pochette 3 rabats et élastiques
- 1 rapporteur, 1 équerre et 1 compas, 1 paire de ciseaux
- 1 clé USB marquée à votre nom
- Pour les Tle SAPAT un petit répertoire (9x15)

Les autres fournitures scolaires seront remises le jour de la rentrée.

(pas d'agenda, pas de livres scolaires)

Il est vivement souhaité que les vêtements et le matériel soient marqués.

FICHE ELEVE 2025 / 2026

L'ELEVE

NOM		Prénoms	
Date de Naissance	____/____/____	Commune de Naissance	
Adresse	_____ _____		
N° Portable		E-mail de l'élève:	
Régime	Interne <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/>	Nationalité	

LES PARENTS / LES RESPONSABLES LEGAUX

En vertu du code civil, chaque parent a le droit et le devoir de surveiller l'entretien et l'éducation de son enfant. Vous devez donc mentionner les coordonnées des deux parents et signaler à l'établissement tout changement de situation familiale, d'adresse et toute décision du Juge aux Affaires Familiales concernant votre enfant.
(Cf Site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21287>)

	PERE	MERE
Nom		Nom
Prénom		Prénom
Profession		Profession
Entreprise		Entreprise
N° Tel Travail		N° Tel Travail
N° Portable		N° Portable
E-mail :		E-mail :
Adresse (si différente de celle du jeune)		Adresse (si différente de celle du jeune)
N° Téléphone domicile		N° Téléphone domicile
Situation familiale	<input type="checkbox"/> mariés <input type="checkbox"/> divorcés <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf/ve <input type="checkbox"/> concubinage/vie maritale <input type="checkbox"/> pacs <input type="checkbox"/> autre : _____	
Responsable légal :	<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> autre _____	
Envoi des courriers si plusieurs représentants légaux :	<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> autre _____	
Personne à prévenir en cas d'urgence		
N° de Téléphone en cas d'urgence		

En cas de parents séparés ou divorcés :

Le jeune habite le plus souvent chez : père mère autre _____

FICHE URGENCE MEDICALE 2025/2026

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

NOM de l'élève : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Nom du Responsable légal : _____

Adresse : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille dans les meilleurs délais. Pour cela, merci de nous donner vos coordonnées les plus récentes :

Tél domicile : _____

Tél portable du père : _____ Tél. travail père : _____

Tél portable de la mère : _____ Tél. travail mère : _____

Nom et téléphone d'une autre personne à prévenir en cas d'urgence :

_____ Tél. : _____



RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : _____

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance des services de soins (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, _____, agissant en qualité de responsable légal, autorise la Maison Familiale Rurale de Bonne à faire porter des soins d'urgence à mon fils / ma fille _____ en cas de nécessité.

J'autorise la MFR a donné un DOLIPRANE ou un SPASFON à mon enfant en cas de besoin.

Signature :

ASSURANCE SCOLAIRE

Merci de fournir à la rentrée une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2025/2026, couvrant les activités sportives scolaires (ski, raquettes, randonnée ...).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Chaque année les élèves réalisent des activités à l'étranger (sorties diverses sur suisse ou voyage d'étude...).

Pour rendre plus commodes ces sorties au niveau administratif, nous demandons aux familles des élèves mineurs de remplir une AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (CERFA ci-joint).

Merci de remplir ce CERFA, bien le signer au paragraphe 4 et joindre une copie de **la pièce d'identité du parent qui donne cette autorisation.**

MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER 2025-2026

Votre enfant suit une formation à la Maison Familiale de BONNE. Souhaitant lui donner tous les atouts pour réussir, nous aimerions connaître les difficultés qu'il rencontre. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter notre référent : **Karine DUBARRY**.

Pour les élèves déjà scolarisés à la MFR, merci de remplir ce formulaire seulement en cas de changement.

NOM et Prénom de l'élève : _____ Classe : _____

Votre enfant ne rencontre pas de difficultés

1. Votre enfant rencontre-t-il des difficultés

Trouble « DYS » :

- Dyslexie
- Dysorthographe
- Dysgraphie
- Dyscalculie
- Dysphasie
- Dyspraxie
- Autres :

Joindre vos derniers bilans si pas encore transmis à l'inscription.

Trouble du comportement :

- Déficit attentionnel (avec ou sans hyperactivité),
- Trouble envahissant du développement
- Enfant intellectuellement précoce
- Autres :

Déficit visuel

Préciser :

Déficit auditif

Préciser :

Autre :

Votre enfant a-t-il été scolarisé ou suivi par l'une des structures suivantes :

- CLIS - Classes d'Intégration Scolaire
- ULIS-ULIS PRO
- UPI - Unité Pédagogique d'Intégration
- Service médico-social (CMP, SESSAD,...)
- Établissement médico-social (IME, ITEP, IEM, IES...)

2- Votre enfant a-t-il déjà bénéficié :

- d'un suivi auprès d'un spécialiste :
 - un orthophoniste
 - psychomotricien,
 - ergothérapeute,
 - orthoptiste
- d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- PAP, PPRE etc
- d'un aménagement spécifique (1/3 temps, utilisation d'un ordinateur, lecteur scripteur)
- d'un AVS (nombre d'heures par semaine ____)

Si oui, merci de nous transmettre une copie si pas encore transmise à l'inscription.

3-Souhaitez-vous demander un aménagement des épreuves **d'examens** (Diplôme National du Brevet, CAPA, Bac Professionnel, BTSA) ?

Attention : un bilan orthophonique ou autres certificats médicaux récents vous seront demandés.

- oui non

4- Votre enfant rencontre t- il des difficultés physiques ?

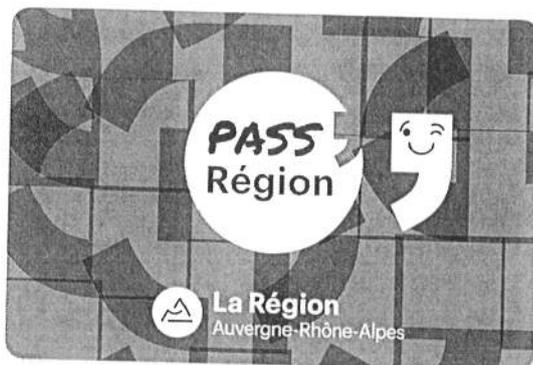
Précisez : _____

Est-il dispensé de certaines activités physiques ? Si oui, lesquelles ?

5- Autres remarques :

Date : _____

Signature des parents :



CARTE PASS 'REGION 2025 / 2026

La Région Auvergne Rhône Alpes offre aux jeunes une carte avec de nombreux avantages. Nous nous servons fréquemment des avantages de cette carte c'est pourquoi **nous vous demandons de la commander dans les meilleurs délais sur le site internet.**

POUR TOUS LES NOUVEAUX ELEVES

→ RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA REGION AURA
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>
puis suivez les instructions.

Nous validerons début septembre votre inscription et la Région vous transmettra votre carte par la suite.

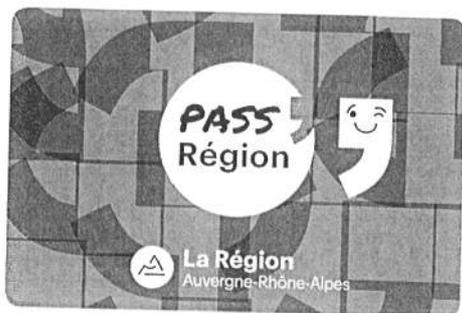
POUR TOUS LES ELEVES DEJA A LA MFR ET/OU POSSEDANT DEJA UNE CARTE

Pour les jeunes déjà à la MFR en 24/25, nous la rechargerons début septembre. **Ne pas recommander de carte !**

Pour les jeunes ayant déjà une carte d'un autre établissement, merci de nous la rapporter au secrétariat pour qu'on vous rattache à la MFR de Bonne. **Ne pas recommander de carte !**

Nous restons à votre disposition pour toutes autres questions.

Le Secrétariat MFR BONNE
Tél. : 04.50.39.20.06



Aide au Premier Equipement Professionnel

Un coup de pouce pour s'équiper

Vous êtes entrant en formation professionnelle dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et votre domaine de formation nécessite un équipement spécial. Vous avez droit à l'Aide au 1er équipement professionnel.

Elle prend la forme d'un avantage disponible avec votre **Pass'Région**, pour un montant de :

- 2de Bac Pro SAPAT : 250€
- 2de Bac Pro Nature Jardin Paysage Forêt : 400€
- Capa Jardinier Paysagiste : 350€

Comment l'obtenir ?

- La demande d'aide au 1er équipement professionnel se fait au moment de la **commande du Pass'Région**.

ATTENTION nous commanderons à la rentrée l'équipement nécessaire à votre jeune lors d'une commande groupée.

Merci de ne pas utiliser votre avantage avant.

Plus d'informations sur le site de la Région AURA